

Réaction préliminaire au rapport de la Cour des Comptes pour 2023

Fernand Kartheiser, MPE

Le rapport annuel 2023 de la Cour des comptes européenne (CCE) met en lumière d'importantes faiblesses dans la gestion financière de l'Union européenne, en particulier concernant les dépenses liées au budget de l'UE, le soutien à l'Ukraine, le plan de relance et de résilience (FRR) ainsi que les fonds de développement. Ces conclusions préoccupantes soulèvent des questions cruciales pour l'avenir de la gestion des finances publiques européennes.

Je rappelle que l'UE doit gérer les fonds qui sont mis à sa disposition dans la transparence et avec la plus grande rigueur.

Pour les prochaines discussions autour du budget communautaire et du cadre budgétaire pluriannuel, les principes suivants doivent ainsi être respectés:

- pas d'augmentations des contributions des Etats-membres au budget de l'Union;
- pas de dettes contractées par des institutions européennes et remboursement des dettes engagées dans le cadre du FRR par le budget de l'UE ;
- gestion rigoureuse et transparente des fonds mis à la disposition de l'UE, y compris par une lutte anti-fraude renforcée.

L'UE doit enfin s'engager dans un processus de paix pour l'Ukraine. Actuellement ce pays est déjà dans une situation de défaut partiel. Si on veut que les fonds destinés à ce pays puissent avoir un effet positif, il faut pouvoir les consacrer à des efforts de reconstruction et de développement économique. Les milliards consacrés jusqu'à présent à des efforts de guerre doivent être considérés comme perdus.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
James Holland : +32 (0) 499 528 710

Principales conclusions du rapport

- La Cour des comptes européenne a **émis une opinion défavorable** sur les dépenses du budget de l'UE, en raison **d'un niveau global d'erreur**

significatif de 5,6%, qui dépasse le seuil de 2% et entraîne donc cette opinion défavorable. Elle distingue les dépenses à faible risque et à haut risque. Pour ces dernières, qui représentent 64,4% du total, le niveau d'erreur s'élève à environ 7,9%.

- Le rapport indique qu'en 2023, l'exposition du budget de l'UE à l'Ukraine a plus que doublé par rapport à 2022, passant de 16 milliards d'euros à 33,7 milliards d'euros, et selon lequel le **risque potentiel de défaut de remboursement** dans les années à venir pourrait exercer une pression sur les budgets futurs.
- La Cour a **émis une opinion réservée** sur les dépenses dans le cadre du plan de relance et de résilience (FRR). Ces dépenses s'élevaient à 53,6 milliards d'euros. La Commission européenne a effectué 23 paiements de subventions aux États membres, portant sur un total de 542 jalons et l'ensemble des 135 objectifs. Sept de ces paiements ont fait l'objet de constats quantitatifs. **Six d'entre eux présentaient un niveau d'erreur significatif.**
- Le rapport met en évidence **plusieurs faiblesses dans la gestion des Fonds européens de développement (FED)**. Ces derniers représentaient un total de 2,1 milliards d'euros. Cela a de nouveau conduit à **une opinion défavorable** sur les dépenses des FED en raison **d'un niveau d'erreur significatif, de 8,9 %**. La Cour a identifié 14 transactions liées aux FED comportant des erreurs. Elle a également souligné des faiblesses dans les systèmes de contrôle interne.
- Le rapport mentionne **20 cas de fraude présumée** signalés à l'Office européen de lutte antifraude, dont 17 ont également été rapportés au Parquet européen, qui a ouvert neuf enquêtes. Parallèlement, la Cour indique avoir identifié des faiblesses dans les systèmes de contrôle, qui peuvent faciliter la survenue de fraudes.

Lien vers le rapport de la Cour des comptes européenne :

<https://www.eca.europa.eu/fr/publications/ar-2023>